

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2017
18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le treize décembre, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (21 pour le point 1 puis 22)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe - M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme BOUCHEZ Catherine (arrivée à 19 h/point n°2) – Mme FOSLIN Brigitte- Mme CABAREZ Nathalie - M. DELANNOY Guy - M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe - M. WOJCINSKI André - Mme DELFOSSE Sabine - Mme LEBRUN Catherine - Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme DEHON Ingrid – M. DECOUT Olivier – Mme ROUSSEL Stéphanie - Mme GERARD Séverine.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (5 pour le point 1 puis 4)

Mme BOUCHEZ Catherine donne procuration à M. DEE Alain pour le point n° 1
Mme BURNY Estelle donne procuration à Mme DEHON Ingrid
Mme LHOIR Nathalie donne procuration à Mme JACQUART Nathalie
M. MAHMOUDI Morian donne procuration à Mme GERARD Séverine
M. LEQUEUX Jean donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

ETAIT EXCUSE (1)

M. ELLAYA Ludovic.

Madame Pascale VANLAETHEM est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter une question à l'ordre du jour :

- Convention entre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la Commune concernant le service de télévision « Crespin TV » - accepté à l'unanimité

Le Conseil Municipal des Jeunes arrivant au terme de son mandat, ses membres ont été invités par Madame Nathalie CABAREZ, Adjointe à la démocratie participative qui les a encadrés et coachés, à assister en direct à la dernière réunion de l'année du Conseil Municipal. Monsieur le Maire les remercie pour les projets mis en œuvre même si tous n'ont pu être réalisés, et pour leur participation active aux cérémonies et manifestations communales. Il espère que chacun aura acquis le goût de participer et de s'impliquer par la suite dans la vie associative ou municipale. Les jeunes conseillers sont applaudis chaleureusement par leurs aînés.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2017/55 : Souscription d'un contrat avec SOURISSIMO'S BAND, pour une prestation « La Calèche du Père Noël », le Samedi 16 Décembre 2017 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de quatre cents euros (400,00 €)

2017/56 : Souscription d'un contrat avec SOURISSIMO'S BAND, pour une prestation « Le Père Noël et sa lutine », le Jeudi 21 Décembre 2017 à l'occasion de la fête de Noël des enfants des écoles, pour un montant TTC de cent euros (100,00 €)

Pas de remarques.

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Novembre 2017

Adopté à l'unanimité (26 voix)

3. Délibération n° 2017/83 – Projet de convention relative au nouveau Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP)

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a prescrit la modernisation de l'alerte des populations comme objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter l'État mais aussi les communes d'un réseau d'alerte performant en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) constitué de 3.900 sirènes dont plus de la moitié n'est plus fonctionnelle.

Le nouveau système d'alerte et d'information de la population a pour objet de prévenir dans l'urgence les populations d'un risque ou d'un danger majeur à cinétique rapide (crues torrentielles et accidents technologiques).

La convention jointe à la présente délibération porte sur le raccordement au SAIP de la sirène, installée sur l'Hôtel de Ville.

Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer son bon fonctionnement.

Ainsi la Ville aura à sa charge :

- le raccordement au réseau électrique (devis d'un montant de 4.401,04 € HT) et de la fourniture en énergie de la totalité des équipements composant la sirène,
- la maintenance de premier niveau sur l'ensemble des équipements composant la sirène,
- d'informer la préfecture de tous problèmes de fonctionnement, de projets de démontage ou de changement de propriétaire ou de destination du bâtiment d'implantation de la sirène.

Uniquement utilisée pour les alertes, Monsieur le Maire regrette le financement communal des dépenses d'alerte qui relève par nature et par fondement de l'Etat.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4. Délibérations n° 2017/84 à n° 2017/101 - Tarifs 2018

19 h 00 : Arrivée de Madame Catherine BOUCHEZ

Les propositions pour 2018 faites par la Commission des Finances, qui s'est réunie le 8 Décembre courant, ont été présentées aux membres du Conseil, au vu d'un document récapitulatif qui rappelle les tarifs appliqués en 2017.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, qui explique la démarche de la commission :

- Les tarifs de location de salles, de location de matériel, bennes et chalets de Noël, la redevance d'occupation de salle par les associations, les tickets de cantine et de garderie ne changent pas.
- Un tarif de garderie pour le mercredi matin (7h30/12h00) est instauré : 1,00 € de l'heure à compter de 8 h 00, toute heure entamée étant due.
- Les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée lors des locations de salle sont réactualisés.
- Les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium sont revus à la hausse, pour pallier aux frais de reprise de concessions et d'aménagement d'un ossuaire. Un droit de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir est créé. Les concessions cinquantenaires sont supprimées.
- Les crédits scolaires alloués aux écoles conservent un montant identique à 2017 et prendront bien sûr en compte l'évolution du nombre d'élèves.
- Concernant la redevance des logements communaux, les loyers 2018 seront fixés selon la délibération du 19 Novembre 2015, relative à la remise à niveau, étalée sur 6 ans, des dites redevances.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil fixe les tarifs, crédits et redevances pour 2018 selon le document ci-annexé.

5. Délibération n° 2017/102 - Délibération Budgétaire Modificative n° 1 - Budget principal 2017

Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, propose au Conseil les adaptations budgétaires suivantes, afin d'aborder au mieux la fin d'année 2017 :

➤ en investissement :

- L'opération 9101 a nécessité le basculement de crédits ouverts au 21578 « autres matériels et outillages de voirie » vers différentes lignes de dépenses, notamment pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville et l'acquisition de matériel de bureau et d'informatique,
- L'opération 9120 « Salle des Fêtes » a notamment été réduite du montant des travaux prévu au BP, autant en dépenses qu'en recettes, dans un souci de sincérité considérant les délais supplémentaires relatifs au début des travaux,
- De plus, il a fallu gérer les écritures de ré-imputation des subventions d'équipement au SIVOM pour 2016 et 2017,
- Enfin, les travaux en régie ont été réévalués pour coller la réalité budgétaire (sections invest. et fonct.),
- En recettes, quelques amortissements supplémentaires ont été inscrits, le montant du FCTVA est supérieur aux prévisions, contrairement à la taxe d'aménagement dont le montant notifié en début d'année ne trouvera pas sa réalisation entière sur l'exercice 2017.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
Opération 9101 - Mairie	16 199,00	20 - Subventions d'équipement reçues	160 000,00
2135 (21) - 020 - 9101 : Instal.géné.,agencements,aménagements de	3 400,00	2041582 (041) - 01 : Bâtiments et installations	160 000,00
21578 (21) - 820 - 9101 : Autre matériel et outillage de voirie	-31 460,00	Total recettes d'équipement	160 000,00
2183 (21) - 020 - 9101 : Matériel de bureau et matériel informatique	16 199,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-48 000,00
2313 (23) - 020 - 9101 : Constructions	21 360,00	10222 (10) - 01 : FCTVA	19 600,00
2315 (23) - 020 - 9101 : Installation, matériel et outillage techniques	6 700,00	10226 (10) - 01 : Taxe d'aménagement	-67 600,00
Opération 9102 - Ecoles	0,00	13 - Subventions d'investissements	-63 959,00
2183 (21) - 213 - 9102 : Matériel de bureau et matériel informatique	-13 300,00	1385 (13) - 01 : Groupements de coll et coll à statut particulier	-63 959,00
2188 (21) - 213 - 9102 : Autres immobilisations corporelles	13 300,00	Total recettes financières	-111 959,00
21312 (21) - 212 - 9102 : Bâtiments scolaires	19 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 958,00
2135 (21) - 213 - 9102 : Instal.géné.,agencements,aménagements de	-19 000,00	28041512 (040) - 01 : Bâtiments et installations	-32 000,00
Opération 9109 - Travaux d'éclairage public	8 100,00	28041582 (040) - 01 : Bâtiments et installations	32 000,00
2315 (23) - 814 - 9109 : Installation, matériel et outillage techniques	8 100,00	28051 (040) - 01 : Concessions et droits similaires	998,00
Opération 9120 - Salle des Fêtes	-132 000,00	28188 (040) - 01 : Autres immobilisations corporelles	11 960,00
2313 (23) - 020 - 9120 : Constructions	-132 000,00	Total recettes d'ordre	12 958,00
Opération 9152 Réhabilitation urbaine	0,00		
2041512 (204) - 020 - 9152 : Bâtiments et installations	-160 000,00		
2041582 (204) - 020 - 9152 : Bâtiments et installations	160 000,00		
Total dépenses réelles	-107 701,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 700,00		
21311 (040) - 01 : Hôtel de ville	12 100,00		
21318 (040) - 01 : Autres bâtiments publics	-3 400,00		
041 - Opérations patrimoniales (ordre à l'int. de la section)	160 000,00		
2041582 (041) - 01 : Bâtiments et installations	160 000,00		
Total dépenses d'ordre	168 700,00		
Total des dépenses d'investissement	60 999,00	Total des recettes d'investissement	60 999,00

➤ en fonctionnement :

- L'ajustement des charges à caractère général,
- La contrepartie des amortissements gérés en investissement,
- Il a été nécessaire de revoir la subvention du CCAS au regard de dépenses imprévues,
- En recettes, le montant des remboursements sur les rémunérations est supérieur aux prévisions, quant aux impôts, taxes et dotations, elles ont été ajustées en fonction des notifications parvenues en cours d'année. Il est à noter une baisse conséquente, non seulement de la DGF, mais également des remboursements des contrats aidés, qui ont été supprimés depuis cet été.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
011 - Charges à caractère général	0,00	013 - Atténuation de charges	11 000,00
6161 (011) - 020 : Multirisques	-49 000,00	6419 (013) - 020 : Remboursements sur rémunérations du pers	11 000,00
6162 (011) - 020 : Assurance obligatoire dommage-construction	49 000,00		
		73 - Impôts et taxes	32 399,00
65 - Autres charges de gestion courante	18 000,00	73223 (73) - 01 : Fds de péréquation des ress com et intercom	-5 381,00
657362 (65) - 020 : CCAS	18 000,00	7381 (73) - 01 : Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fonci	37 780,00
Total dépenses de gestion courante	18 000,00		
		74 - Dotations subventions et participations	-7 846,00
66 - Charges financières	13 295,00	7411 (74) - 01 : Dotation forfaitaire	-44 698,00
6713 (67) - 020 : Secours et dots	500,00	74121 (74) - 01 : Dotation de solidarité rurale	23 298,00
673 (67) - 01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 980,00	74712 (74) - 020 : Emplois d'avenir	-4 446,00
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	9 815,00	74718 (74) - 020 : Autres	-12 000,00
Total dépenses financières	13 295,00	7478 (74) - 422 : Autres organismes	30 000,00
		Total Recettes de gestion courante	35 553,00
Total dépenses réelles	31 295,00	Total recettes réelles	35 553,00
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 700,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 958,00	722 (042) - 01 : Immobilisations corporelles	8 700,00
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.Incorporelles & corporelle	12 958,00		
Total dépenses d'ordre	12 958,00	Total recettes d'ordre	8 700,00
Total des dépenses de fonctionnement	44 253,00	Total des recettes de fonctionnement	44 253,00
Total des dépenses	105 252,00	Total des recettes	105 252,00

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (26 voix) la délibération budgétaire modificative 2017/1.

6. Délibération n° 2017/103 - Délibération Budgétaire Modificative n° 1 - Budget annexe 2017 – Lotissement 49 Rue du Cdt O'Reilly

Pour tenir compte de l'étude d'aménagement complémentaire, ainsi que la régularisation de l'imputation des comptes de stocks, la délibération budgétaire modificative suivante est proposée au vote du Conseil :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		3555 (040) : Terrains aménagés	168 482,00
		3555 (041) : Terrains aménagés	-168 482,00
			0,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6045 (011) : Achats d'études,prest.serv.(terrains à aménager)	4 830,00		
71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	168 482,00		
71355 (043) : Variation des stocks de terrains aménagés	-168 482,00		
	4 830,00		
Total Dépenses	4 830,00	Total Recettes	0,00

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

7. Délibération n° 2017/104 - Convention relative à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2017 pour le projet de rénovation de la Salle des Fêtes - Subvention de 191.040 €

Par délibération du 27 Septembre 2016, le Conseil Municipal a acté le projet de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes "accessibilité" et "sécurité" de la Salle des Fêtes et autorisé Monsieur le Maire à formuler une demande d'aide départementale aux « Villages et Bourgs ».

Le dossier de demande de subvention, qui n'avait pas été validé au titre de la programmation 2016 a été représenté en 2017, tel que délibéré en réunion du 16 Mars.

Lors de sa séance plénière du 3 Juillet dernier, le Conseil départemental a retenu, dans le cadre de l'appel à projets relatif au dispositif de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2017, le projet concernant les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, et a attribué à la Commune une subvention de 191.040 €.

La validité de cette décision est fixée à 3 ans à compter de la réception de la notification d'attribution, soit le 21 juillet 2020 et est assujettie à un engagement des travaux avant le 1^{er} Août 2018.

Le projet de convention à intervenir entre la Commune et le Département, joint en annexe de la présente délibération, définit notamment les modalités de financement et de versement de la participation financière départementale pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes retenus.

Compte tenu de la reprise des études, notamment pour tenir compte des observations de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de l'obtention du permis de construire et des fonctionnalités requises (acoustique, sonorisation, etc...) le plan de financement sera réactualisé et soumis au Conseil lors d'une prochaine réunion.

Le nouveau plan de financement n'ayant pas d'impact sur le montant attribué par le Département, l'article 4 stipulant qu'il demeure plafonné au montant maximum indiqué dans la convention, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8. Délibération n° 2017/105 - Tarification des activités à caractère social

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint à la Jeunesse, à développer ce point. Il évoque les prévisions pour les prochains séjours : 2018 séjour à la mer en août pour les ados, 2019 séjour « Neige ».

En raison de la caducité le 31 Décembre 2017 de la Convention L.E.A¹, signée avec la CAF², et donc du barème, mais surtout pour permettre la continuité du service dans le respect des conditions du dispositif L.E.A., le Conseil Municipal, après délibérations, approuve à l'unanimité (26 voix) le maintien de la tarification jusque-là appliquée et telle que figurant ci-dessous et autorise l'encaissement via la régie n° 45 « Jeunesse ».

Quotient Familial	TYPE D'ACCUEIL								
	Mercredi	Samedi	Vacances février	Vacances printemps	Vacances d'été	Vacances Toussaint	Noel	Péri-scolaire	Séjours Accessoirs
0-369 €	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	x	x	0,25
de 370 à 499 €	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	x	x	0,45
de 500 à 700 € inclus	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	x	x	0,54
autres tranches de QF à détailler	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	x	x	0,6
Repas compris "oui ou non"	non	non	non	non	oui	non	x	x	oui

La nouvelle convention qui déterminera le barème des participations familiales en heure/enfant fera l'objet d'une délibération ultérieure, dès transmission par la CAF.

9. Délibération n° 2017/106 - Contrat Enfance Jeunesse – Relais d'Assistants Maternels (RAM)

La fiche projet CAF, établie dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour le Relais d'Assistants Maternels et communiquée au Conseil n'appelle aucune observation de l'assemblée.

¹ Loisirs Equitables Accessibles

² Caisse d'Allocations Familiales

10. Délibération n° 2017/107 - Distinction Ruelle des Archers / Rue des Archers : problème de similitude

Il a été constaté une trop grande similitude de nom entre la Rue des Archers, nom attribué lors de la séance du Conseil Municipal du 20 Juin 2005 à une des voies du « Lotissement des Archers » et la Ruelle des Archers, déjà existante.

Conscient des problèmes que cette situation peut engendrer, erreurs d'adressage, de livraison, ou autres, et compte-tenu que la demande émane du seul riverain y habitant, le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) de modifier le nom de cette rue en le complétant comme suit :

« Rue de la Confrérie des Archers ».

11. Délibération n° 2017/108 - Validation du rapport à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020 – Valenciennes Métropole

En tant que signataire du Contrat de Ville 2015-2020 de Valenciennes Métropole, et comme en dispose l'article L.1111-2 du C.G.C.T³ : « Les Maires et le Président de l'EPCI⁴ présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Les données de ce rapport sont présentées par sexe. Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire ».

Piloté et élaboré par Valenciennes Métropole dans le cadre d'une mission internalisée intitulée « OSE » pour Observation, Suivi et Evaluation, le projet de rapport reprend notamment les éléments spécifiques aux quartiers de veille active, dans les parties Observation et Suivi.

Conçu comme un outil de pilotage, il est amené à évoluer et à être alimenté dans les années à venir, pour servir de base de discussion avec l'ensemble des partenaires signataires afin d'améliorer les pratiques en matière d'observation-suivi-évaluation du Contrat de Ville.

Après avoir recueilli les avis des assemblées délibérantes des communes membres, le rapport sera ensuite soumis à la validation du conseil communautaire du 9 février 2018, qui précisera les suites qui peuvent être réservées aux observations éventuelles formulées.

Eu égard au document transmis, le Conseil Municipal émet à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) un avis favorable au projet de rapport à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020 de Valenciennes Métropole.

12. Délibération n° 2017/109 - Convention entre le CSA et la Commune concernant le service de Télévision « Crespin TV » - Renouvellement

Lors de sa séance du 29 Novembre 2017, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a approuvé le projet de la nouvelle convention applicable au service de « Crespin TV ».

La convention annexée à la présente délibération fixe les règles générales et particulières applicables au service, notamment les obligations déontologiques, les programmes, les diffusions et productions d'œuvres audiovisuelles ou cinématographiques, ainsi que les pouvoirs que le CSA détient pour assurer le respect des obligations incombant à l'éditeur. Elle s'appliquera du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2022.

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13. SIDEGAV

- o Compte-rendu annuel d'activités 2016 rédigé par ENGIE
- o Rapport de l'agent de contrôle pour l'exercice 2016

Pas d'observations

14. Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,


Pascale VANLAETHEM



Le Maire,


Alain DEE

³ Code Général des Collectivités Territoriales

⁴ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Commune de CRESPIN

Conseil Municipal Réunion du Mardi 19 Décembre 2017 Délibérations n° 17/84 à 17/100 - Tarifs 2018



1° - TARIF DE LOCATION DES TABLES ET CHAISES (à compter du 1.1.2018) – 17/84

	2017	2018
Prise en charge pour transport par le camion de la Ville	9,00 €	9,00 €
Table de 2 mètres	4,00 €	4,00 €
Chaise - la pièce	1,50 €	1,50 €

2° - TARIF DE LOCATION - SALLE DES FETES (à compter du 01.01.2018) – 17/85

✓ 2017

Locations diverses	CRESPIN : 255 €	EXTERIEUR : 560 €
Vins d'honneur	CRESPIN : 155 €	EXTERIEUR : 210 €

✓ 2018

Locations diverses	CRESPIN : 255 €	EXTERIEUR : 560 €
Vins d'honneur	CRESPIN : 155 €	EXTERIEUR : 210 €

3° - TARIF LOCATION - SALON EUROPA (à compter du 01.01.2018) – 17/86

✓ 2017

Locations diverses	CRESPIN : 285 €	EXTERIEUR : 600 €
Vins d'honneur	CRESPIN : 165 €	EXTERIEUR : 250 €

✓ 2018

Locations diverses	CRESPIN : 285 €	EXTERIEUR : 600 €
Vins d'honneur	CRESPIN : 165 €	EXTERIEUR : 250 €

4° - REDEVANCE D'OCCUPATION DES SALLES – ASSOCIATIONS – 17/87

Redevance d'occupation de salles communales pour l'organisation d'évènements festifs des associations locales et extérieures : 120 € en 2017 – Montant maintenu pour 2018 : 120 €

Cette disposition est appliquée pour les salles suivantes :

- la salle de la Renaissance
- la salle des Fêtes
- les salons Europa
- la salle de Musique
- la salle S. DEVEMY
- l'Ancienne Mairie
- la tribune

5° - CREDITS SCOLAIRES - 17/88

	2017	2018
Fournitures scolaires	36,00 €/El.	36,00 €/El.
B.C.D.	5,15 €/El.	5,15 €/El.
Activités périscolaires	70,00 €/Cl.	70,00 €/Cl.
Voyage pédagogique	9,80 €/El.	9,80 €/El.

6° - TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

	2017	2018
Cantine - 17/89	3,60 €	3,60 €
Garderie - 17/90		
Matin (de 7H30 à 8H15)	1,00 €	1,00 €
Soir (de 16H15 à 18H)	1,50 €	1,50 €
Mercredi (de 7 h 30 à 12 h)	XXXX	1,00 €/heure

(À compter de 8 h, toute heure entamée étant due)

7° - REDEVANCES D'OCCUPATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX (au 1^{er} Janvier 2018)
Revalorisées en fonction de la délibération du Conseil Municipal, du 19 Novembre 2015. Pour rappel, l'augmentation s'échelonne sur 6 années, 2018 étant la 3^{ème} année concernée. Forfait « garage » de 30 €/mois, pour les logements qui en sont équipés. L'IRL sera suspendue pendant cette période. La T.O.E.M. concerne la période de janvier à décembre.

		2016	2017
17/91			
92, rue des Déportés	Loyer/mois	301,40 €	305,60 €
M. & Mme PUCCI	Garage/mois	30,00 €	30,00 €
	O.M./an	96,00 €	96,00 €
17/92			
291 rue des Déportés	Loyer/mois	297,40 €	299,60 €
M. SKRZYPCZAK J.Claude	O.M./an	97,00 €	98,00 €
17/93			
90/1 rue des Déportés	Loyer/mois	344,00 €	369,50 €
Mie VANDAMME Ch.	Garage/mois	30,00 €	30,00 €
	O.M./an	178,00 €	178,50 €
17/94			
90/2 rue des Déportés	Loyer/mois	344,00 €	369,50 €
M. WEISS Michaël	Garage/mois	30,00 €	30,00 €
	O.M./an	178,00 €	178,50 €
17/95			
26 rue du Moulin	Loyer/mois	198,40 €	204,10 €
M. PELLETIER Bruno	O.M./an	78,00 €	79,00 €
17/96			
279 rue des Déportés	Loyer/mois	489,40 €	494,60 €
M. SPLINGART Mickaël	Garage/mois	30,00 €	30,00 €
	O.M./an	186,00 €	187,00 €

8° - CIMETIERE ET COLUMBARIUM

	2017	2018
17/97		
<i>Concession de terrain (1e m²) [adultes et enfants]</i>		
Cinquantenaire	70 €	supprimé
Trentenaire	50 €	80 €
Temporaire (15 ans maxi)	30 €	50 €
<i>Concession de terrain bébé (30 ans renouvelables)</i>	80 €(50ans)	80 €
17/98		
<i>Concession au columbarium (30 ans)</i>		
• 1 emplacement pour une urne dans la stèle :	170 €	200 €
• 1 cavurne :	170 €	200 €
<i>Droit de dépôt ou scellement d'une urne supplémentaire (pour tout type de concession)</i>	100 €	130 €
<i>Droit de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir</i>	XXXX	50 €
<i>Pour mémoire : Achat niche cinéraire – Stèle (délibération du 16/6/2015)</i>		
• 1 personne :	600 €	
• 2 personnes	1.200 €	

9° - LOCATION DES BENNES – 17/99 60 € 60 €

10° - LOCATION DES CHALETS DU MARCHE DE NOEL (pour 3 jours de location) – 17/100

	2017	2018
Association	gratuit	gratuit
Particulier Crespinois	15€	15€
Particulier extérieur	20€	20€
Commerçant	30€	30€



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Récapitulatif des délibérations n°17/110

17/82	Procès-verbal
17/83	Convention relative au nouveau Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP)
17/84	Tarif 2018 – Location Tables et Chaises
17/85	Tarif 2018 – Location Salle des Fêtes
17/86	Tarif 2018 – Location Salon Europa
17/87	Tarif 2018 – Redevance d'occupation des salles par les associations
17/88	Crédits scolaires 2018
17/89	Tarif 2018 - Cantine
17/90	Tarif 2018 – Garderie
17/91	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 92 Rue des Déportés
17/92	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 291 Rue des Déportés
17/93	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 90/1 Rue des Déportés
17/94	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 90/2 Rue des Déportés
17/95	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 26 Rue du Moulin
17/96	Redevance d'occupation d'un logement communal 2018 – 279 Rue des Déportés
17/97	Tarif 2018 - Cimetière
17/98	Tarif 2018 - Columbarium
17/99	Tarif 2018 – Location de bennes
17/100	Tarif 2018 – Location Chalets du Marché de Noël
17/101	Tarif de remboursement de la vaisselle cassée lors de la location des salles communales
17/102	Délibération budgétaire modificative n° 1 – Budget principal 2017
17/103	Délibération budgétaire modificative n° 1 – Budget annexe « Lotissement 49 Rue Cdt O'Reilly » 2017
17/104	Convention Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2017 - Rénovation de la Salle des Fêtes - Subvention de 191.040 €
17/105	Tarifification des activités à caractère social
17/106	Fiche projet CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse – Relais d'assistants maternels (RAM)
17/107	Dénomination de voirie : Rue de la Confrérie des Archers
17/108	Validation du rapport à mi-parcours du Contrat de Ville 2015/2020 - Valenciennes Métropole
17/109	Convention avec le CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) pour CRESPIV TV
17/110	Récapitulatif et Tableau des signatures

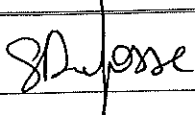
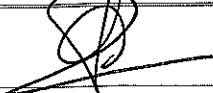
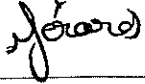
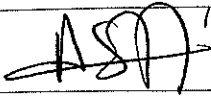
Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		DELANNOY Guy	
GALIO Philippe		WISNIEWSKI Patrick	
WEISS Alain		VANLAETHEM Pascale	
JACQUART Nathalie		BLAT Jean-Pierre	
DE NOYETTE Philippe		TRELCAT Philippe	
VANDERSTEEN M-L Patrick		WOJCINSKI André	
BOUCHEZ Catherine		DEHON Ingrid	
FOSLIN Brigitte		LHOIR Nathalie	
CABAREZ Nathalie		DECOUT Olivier	



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Récapitulatif des délibérations n°17/110

DELFOSSÉ Sabine		ROUSSEL Stéphanie	
LEBRUN Catherine		GERARD Séverine	
MARTIN Anne-Sophie		MAHMOUDI Morian	
ELLYA Ludovic		LEQUEUX Jean	
BURNY Estelle	